

### *Peine capitale*

cial, il se pourrait très bien que les députés puissent trouver une solution au comité. Il se peut qu'une période d'emprisonnement assurée préalablement à une libération conditionnelle soit une meilleure solution que ce que nous offre le bill à l'étude. Dans le contexte actuel, j'ai parlé en tant qu'abolitionniste sans réserve, mais je suis prêt à examiner de nouvelles sauvegardes qu'on pourrait peut-être laisser au soin du juge de première instance, sauvegardes qui détermineraient d'avance la période d'emprisonnement devant précéder la libération conditionnelle.

Je suis de l'avis du député de Vancouver-Sud, je me suis prononcé en faveur de l'abolition de la peine de mort au cours du débat. Je suis prêt à appuyer le bill à l'étude même si on y inclut des exceptions en faveur des agents de police et des gardiens de prison, bien que la chose ne me semble plus nécessaire. Je préférerais l'autre solution que j'ai mentionnée, qui détournerait les gens du plus grave des délits. On pourrait peut-être en confier le soin au juge de première instance.

**M. Reg Stackhouse (Scarborough-Est):** Monsieur l'Orateur, ce projet de loi vaut la peine d'être examiné au Parlement, car le bill C-2 n'est plus seulement une loi, mais un symbole pour bon nombre de Canadiens. Il symbolise la tolérance d'une chose qu'ils considèrent comme une menace à leur sécurité. Il symbolise une indulgence qui favorise, selon eux, la violence. D'où la nécessité, à leurs yeux, d'une nouvelle orientation.

Le ministre de la Justice (M. Lang) disait le printemps dernier—je voudrais bien le voir parmi nous en ce moment—qu'il se rendait compte de la nécessité d'un tel changement. Le nombre de plus en plus grand de crimes, a-t-il déclaré en mars 1972 devant 500 avocats réunis au Centre O'Keefe de Toronto, témoigne de la nécessité d'une application plus rigoureuse de la loi. Il fallait selon lui, rétablir l'équilibre entre la liberté et l'autorité par une application efficace de la loi. Le nombre toujours croissant des crimes de sang est particulièrement révélateur, disait-il, et il s'est reporté au témoignage du Commissaire de la Gendarmerie royale du Canada devant le comité sénatorial des affaires juridiques et constitutionnelles, selon lequel la criminalité a doublé au Canada depuis dix ans.

Il n'a pas abouti à la conclusion que cela justifiait le rétablissement de la peine capitale au Canada mais beaucoup en ont conclu que la tendance évoquée par lui nécessitait l'application de lois rigoureuses dont la peine capitale constituerait un élément. Cela est illustré par la tendance qui se fait jour aux États-Unis où 36 États envisagent actuellement de rétablir la peine capitale et où deux États l'ont déjà fait. Il est certain qu'un nombre croissant de nos concitoyens sont de cet avis. D'après un article paru dans la revue *Weekend* du 21 octobre 1972, il s'est produit 215 meurtres en 1963 contre 426 en 1971. Cet accroissement démontre au Canadien moyen qu'une application plus stricte de la loi est nécessaire. Il faut que nous exprimions cette conviction en réadoptant la peine capitale.

[M. Lang.]

Un plus grand nombre de nos concitoyens estiment la peine de mort nécessaire pour renverser la tendance laxiste de la dernière décennie. Les partisans de sa suppression prétendent souvent que le désir de voir maintenue la peine de mort dénote un désir sanguinaire ou un sadisme pervers. Mais c'est mal juger la population canadienne. Rares sont nos concitoyens qui trouvent plaisir à la vue ou à la pensée de la pendaison d'un humain. Mais beaucoup exigent l'assurance que la loi sera appliquée et le public protégé. Ils ne veulent infliger un traitement de cruauté à personne mais désirent que le citoyen ordinaire, sa femme et son enfant soient protégés et que notre élément criminel soit averti de ce que la société est prête à se défendre. Le bill C-2 ne leur fournit pas ce genre d'assurance.

Le citoyen canadien sait que ce bill sera sans effet et ne contribuera en rien à mettre fin à la vague de crimes et de violence qui règne actuellement. Son objectif est peut-être de protéger les agents de police et les gardiens de prison mais aux mains d'un gouvernement qui commue même ces peines de mort il n'y parviendra même pas. Ce bill est un trompe-l'œil. Il a une apparence sans réalité. Il prétend stipuler la peine de mort pour les meurtres passibles de la peine capitale. Mais le fait demeure que la peine capitale sera totalement supprimée pendant 5 ans s'il est adopté. La majorité des Canadiens aujourd'hui s'opposent à cette suspension. Ils s'y opposent non pour satisfaire un certain barbarisme atavique mais parce qu'ils y voient un autre pas dans le sens de la tolérance excessive.

Il est évident que la plupart des Canadiens veulent voir restaurer la peine capitale parce qu'ils se retournent contre ce qu'ils considèrent comme l'administration relâchée de la justice qu'ils ont eue sous ce gouvernement. Ils en ont assez de voir relâcher des ravisseurs après seulement quelques années d'internement. Ils en ont assez de voir accorder à un meurtrier qui a tué sa femme une permission dont il s'est servi pour faire un voyage de noces international. Ils en ont assez de voir tuer des policiers et leurs meurtriers échapper à la peine qu'ils méritent. Ils en ont assez de voir accorder la priorité aux criminels et négliger les victimes. Ils en ont assez des libérations conditionnelles et permissions faciles quand ils voient beaucoup de personnes ainsi libérées récidiver. Les permissions deviennent des façons de s'évader. Ils en ont assez des cautionnements faciles quand ils voient la liberté accordée aux truands, bandits et récidivistes leur servir pour piller, attaquer, molester et tuer. Ils en ont assez de tout ceci et ils disent au Parlement: «Changez cette façon de faire et protégez-nous par la loi, donnez-nous le genre de protection que les citoyens canadiens veulent et qu'ils ne doutaient pas jusqu'ici de recevoir.»

Le discours du trône promettait aux gens des changements, mais ils n'en ont vu aucun et le bill C-2 n'en est pas un. Au lieu de cela, il préconise le genre de tolérance que rejettent les Canadiens. Les gens veulent une politique qui fera comprendre aux criminels que notre société ne peut être attaquée impunément. C'est pourquoi les sondages d'opinion publique font ressortir que la grande majo-